BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2344

95 – VAL-D'OISE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTOISE

Ventes et cessions

492 981 576 RCS Pontoise.
DIP.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 437200.00 EUR.
Adresse : 20, Rue Abel Gance, 95340 Bernes-sur-Oise.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION DIP Société par actions simplifiée Au capital de : 437 200,00 EUR Siège social 20 Rue Abel Gance 95340 Bernes-sur-Oise N° RCS 492 981 576 RCS Pontoise, est société absorbante GROUPE DIP Société par actions simplifiée Au capital de : 375 000,00 EUR Siège social 20 Rue Abel Gance 95340 Bernes-sur-Oise N° RCS 919 698 464 RCS Pontoise, est société absorbée D'un acte sous seing privé, en date du 03/07/2026 aux termes duquel la Société absorbante et la Société absorbée ont établi un projet de fusion par voie d'absorption aux termes duquel la Société absorbée a projeté d'apporter à la Société absorbante l'ensemble de ses biens, droits et obligations. Pour la société GROUPE DIP SAS la valeur nette des apports s'élevant à : Montant total des actifs apportés 2 064 024 Montant total des passifs apportés 1 114 522 ACTIF NET APPORTE 949 502 La fusion prendra effet rétroactivement au 1er janvier 2026, d'un point de vue comptable et fiscal pour la société GROUPE DIP SAS. Toutes opérations actives et passives, effectuées par la société absorbée depuis la date d'effet rétroactive applicable jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société absorbante. la société absorbée sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de la réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 01/01/2026. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L.236-14 et L.236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Date et lieu de dépôt : Le greffier a constaté le dépôt d'acte au greffe de Pontoise à la date suivante : - DIP SAS : 07 juillet 2026 au greffe de Pontoise - GROUPE DIP SAS : 21 juillet 2026 au greffe de Pontoise.